Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 168

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne
Hebdomadaire romand
No 168 3 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, St-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Ruth Dreifus
Michel Girardin
Jean-Pierre Ghelfi
Jean-Claude Favez
Bruno Pellaud
Jacques Sulliger

168

Domaine public

L'ABC de l'AVS

Jamais, pareille chance. De vastes domaines de l'économie suisse sont désormais à portée des contrôles du mouvement syndical et des salariés. La prochaine révision de l'AVS sera cette chance. Dans les systèmes qui vont être proposés au peuple, on dispute de l'aspect social (quelles retraites seraient garanties à chacun), on néglige trop l'aspect économique.

Or la généralisation du second pilier, c'est-à-dire des caisses de pensions qui devront, obligatoirement, compléter l'AVS de base, va entraîner une formidable accumulation de capitaux.

Ce second pilier signifie épargne forcée. Les montants ainsi réunis, il faudra les compter non pas en milliards, mais en dizaines de milliards, et à long terme en dizaines de milliards de milliards.
La Suisse, même si son tempérament national est fourmi et non cigale, n'a jamais connu une telle épargne. Dès lors est posée une question simple : qui décidera du placement de cette fortune ?

D'une étude sur les fonds de pension aux Etats-Unis nous tirerons cette seule citation : « En 1980, les fonds de pensions gérés par des trustees détiendraient 23 % des actions des sociétés américaines ; globalement, ils seraient en mesure de contrôler l'industrie américaine. »

Or, à l'échelle suisse, les fonds de pension seront plus développés encore, et par conséquent leur pouvoir de contrôle encore plus important, même si les placements ne se font pas d'abord en achats d'actions et se portent sur d'autres secteurs, notamment sur le logement.

Pourquoi cette dimension gigantesque ? Deux phénomènes l'expliquent simplement :

— *la hausse du niveau de vie et l'inflation exigent et exigeront des capitaux énormes si les seuls intérêts doivent assurer des rentes suffisantes ;*

— *le vieillissement de la population implique des réserves sans cesse accrues ; une population active va assumer la couverture des besoins d'une population non active sans cesse grandissante.*

Il s'agit donc là d'un aspect nouveau, fondamental du capitalisme moderne, transformation qui est imposée par l'évolution de la démographie.
Deux groupes se sont jusqu'ici annoncés candidats à la gestion de ces capitaux. Les sociétés d'assurances-vie qui, dans la ligne de leur travail habituel, présentent des polices de groupes, déchargeant de toute responsabilité entreprises et salariés ; les banques commerciales qui offrent leurs services de gestionnaires de portefeuille aux caisses de pension autonomes. Au vu de l'expérience américaine, les secondes risquent de l'emporter sur les premières.
Mais faut-il que la lutte pour le pouvoir économique réservé aux détenteurs de l'épargne des fonds de pension se limite à une compétition entre les banques et les assurances ? Il y a deux candidats. Il en manque un troisième : les organisations syndicales. Elles auraient pour elles le droit : c'est aux salariés qu'il appartient de gérer leur propre épargne. Mais il faudrait créer l'outil qui rende possible l'exercice de ce droit : le ou les fonds de placement capables de concentrer, regrouper (afin d'en tirer un pouvoir) ces fonds dispersés.
La révision de l'AVS avec l'institution du second pilier verra ou le renforcement des institutions capitalistes traditionnelles (banques et assurances) ou la collectivisation en douceur et avec le sourire d'une partie de l'économie suisse.
Il y a un formidable pouvoir économique à détenir, à conquérir pour celui qui décidera de l'investissement d'une fortune de cent milliards. Ce pouvoir revient de droit aux salariés. Il doit aussi leur revenir de fait. C'est l'ABC. Réapprenons notre alphabet.